

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

18^{ème} année - N° 2993 - Lundi 04 Septembre 2017 - Prix : 200 Fc

AVIATION CIVILE :

Passation technique au forceps entre Heintz et Gauss



Passation technique entre Jean-Marc Heintz et son remplaçant Chanfi Ahmad Mohamed

APRÈS LA CONTROVERSE SUR LA DATE DE L'IDE AL ADHA

**Les ulémas réclament un organe
de régulation indépendant sur l'islam**

LIRE PAGE 3

Visitez le site de la Gazette
www.lagazettedescomores.com

**Prières aux heures officielles
Du 1er au 05 Septembre 2017**

Lever du soleil:
06h 11mn
Coucher du soleil:
18h 04mn

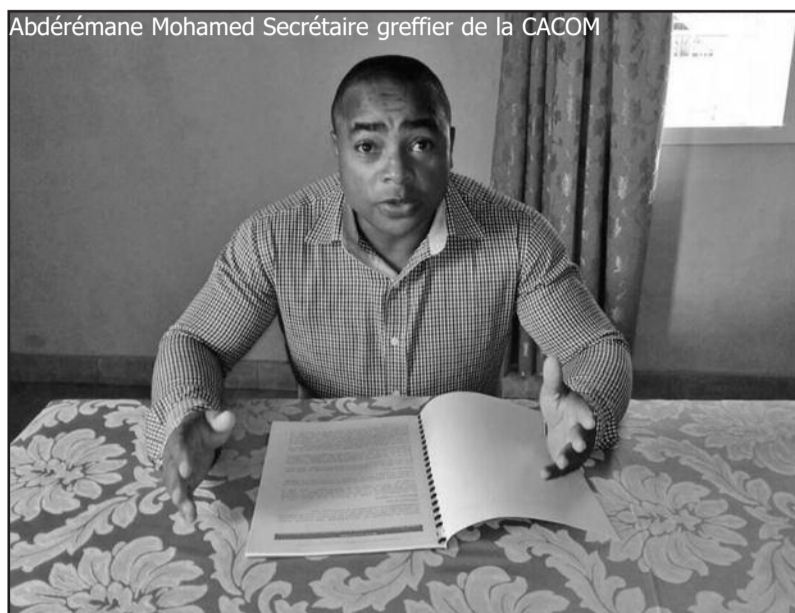
Fadjr : 04h 58mn
Dhouhr : 12h 12mn
Ansr : 15h 19mn
Maghrib: 18h 07mn
Incha: 19h 21mn



INTERVIEW / ABDÉRÉMANE MOHAMED, SECRÉTAIRE GREFFIER DE LA CACOM

"Faire de la Cour d'Arbitrage un élément d'attraction des investissements et par ricochet contribuer à l'émergence des Comores..."

Ayant suivi ses études supérieures de droit des Affaires à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Abdérémane Mohamed, vient d'être nommé tout nouveau Secrétaire greffier de la CACOM. Ce Juriste-Administrateur Civil sorti avec le diplôme d'Administrateur Civil à l'Ecole nationale d'Administration du Sénégal (ENA) où au bout de 2 ans de formation en Administration générale, accepte de nous livrer le rôle de Secrétariat-greffier.



Abdérémane Mohamed Secrétaire greffier de la CACOM

Question : C'est quoi la CACOM ?

Abdérémane Mohamed : La Cour d'Arbitrage des Comores est une institution spécialisée qui existe depuis 2012. Elle est placée, aujourd'hui, sous l'égide de l'Union des Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat (UCCIA). La Cour est mise en place pour régler par la voie de l'Arbitrage ou de la Médiation tout différend de nature commerciale qui opposerait

deux ou plusieurs opérateurs économiques.

Question : Vous occupez le poste de Secrétaire-greffier. Quel est son rôle ?

A.M. : Le rôle du Secrétariat-greffier est d'organiser les procédures en vertu du règlement d'arbitrage

ou du règlement de médiation. C'est donc aux Arbitres ou aux Médiateurs en question de dire le droit à travers des sentences qu'ils rendent et qui ont une valeur juridictionnelle. Je rappelle que nous avons des Arbitres et des Médiateurs qui ont été formés et qui sont capables de trancher les litiges

soumis à la CACOM.

Question : Justement, en tant qu'opérateur économique, qu'est-ce qui le pousserait à venir vous confier l'affaire plutôt qu'à la justice ordinaire ?

A.M. : L'arbitrage tout comme la médiation comporte plusieurs avantages. Dans la procédure arbitrale, la perte de temps est évitée car dans la plupart des cas, le délai le plus long est de six (06) mois. Pour la médiation, le délai maximum est de 3 mois. Ensuite, la souplesse et le libre choix du droit applicable : l'un des fondements essentiels du droit de l'arbitrage repose sur la liberté des parties. Cette liberté permet aux parties de choisir la loi applicable pour régler le différend. Une telle permission n'est pas envisageable devant les Cours et Tribunaux où l'adage « donne-moi les faits, je te donne le droit » fait loi. Enfin, la continuité des relations d'affaires : les litiges sont réglés dans un cadre apaisé et conviviale, ce qui permet la poursuite des rela-

tions d'affaires.

Question : A vous entendre, on dirait que l'arbitrage est le concurrent de la justice étatique ?

A.M. : Non. Au contraire, l'arbitrage est inconcevable sans la justice étatique quand on sait que l'exécution forcée d'une sentence arbitrale suppose nécessairement mais certainement son exécution par une juridiction étatique. Il n'y a donc pas de concurrence mais simplement complémentarité naturelle pour une meilleure administration de la justice.

Question : Combien de dossiers sont déjà traités à la CACOM depuis sa création ?

A.M. : Depuis la création de la CACOM en 2012 jusqu'à maintenant, nous comptabilisons 30 cas de litiges déjà traités. A mon avis, c'est beaucoup quand on sait que c'est une jeune institution.

Propos recueillis par Ibnou M. Abdou

VOTRE SANTÉ

Le citron, de l'or pour la santé

Sans doute issu de la région du Cachemire aux confins de la Chine et de l'Inde, le citron est arrivé ensuite au Moyen-Orient, et sera longtemps cultivé puis diffusé par les Arabes dans tout le bassin méditerranéen. Un vrai fruit du Sud, très cultivé en Italie, en Espagne et au Portugal.

Le plein d'antioxydants

Comme tous les agrumes, le citron fait partie des champions des polyphénols antioxydants, notamment des flavonoïdes et des limonoïdes. Associés à la vitamine C, également présente dans le fruit (51 mg/100 g), ces antioxydants semblent protéger de certains cancers, tout particulièrement ceux de l'estomac et du larynx, mais également du côlon. Les flavonoïdes seraient également capables de ralentir la prolifération des cellules cancéreuses (sein, estomac, poumon, bouche, côlon...) et de diminuer les métastases. Plusieurs études internationales ont également montré une action préventive contre les pathologies cardio-vasculaires, en réduisant l'hypercholestérolémie, mais aussi en améliorant la vasodilatation coronarienne et en diminuant l'agrégation des plaquettes sanguines grâce, notamment, aux flavonoïdes.

Idéal pour réduire l'inflammation chronique

Si le citron semble acide, en réalité il exerce paradoxalement, grâce à ses acides organiques (acide citrique, notamment), un effet basifiant (ou alcalinisant) dans l'organism-

me. En effet, ceux-ci s'associent au potassium pour former des bicarbonates, lesquels compensent naturellement l'acidité (...)

Si le citron semble acide, en réalité il exerce paradoxalement, grâce à ses acides organiques (acide citrique, notamment), un effet basifiant (ou alcalinisant) dans l'organisme. En effet, ceux-ci s'associent au potassium pour former des bicarbonates, lesquels compensent naturellement l'acidité naturelle du corps, majorée par notre alimentation carnée et riche en céréales ou produits laitiers (qui, tous, sont acidifiants).

Cette propriété préserve non seulement le capital calcique (mis à mal par l'acidité), mais lutte activement contre l'inflammation latente chronique de l'organisme et son cortège de pathologies associées (ostéoporose, insuffisance rénale, diabète, hypertension artérielle, fonte musculaire, calculs rénaux...).

La consommation de jus d'agrumes, dont celui de citron, serait aussi capable, chez les hommes, de ralentir les symptômes liés aux troubles du bas appareil urinaire (difficultés à uriner ou incontinence, souvent liées à une hypertrophie de la prostate). Un travail mené sur plus de 4 000 personnes pendant 5 ans à Boston (cohorte Bach) a ainsi montré une réduction de moitié de la progression de leurs symptômes (effet qui n'a pu être retrouvé chez la femme).

Tout est bon dans le citron !

Les agrumes sont également riches en pectine, cette petite peau blanche située entre la chair et la

partie colorée de l'écorce. Comme celle-ci est riche en fibres solubles (rassasiantes et réduisant le cholestérol), on a tout intérêt à la consommer et à ne pas peler le fruit trop abruptement ! Bénéfiques également, les pépins, qui, eux, sont riches en antioxydants, ainsi que l'écorce du fruit : s'il est difficile de les

manger, on peut en revanche, même si cela ne semble pas habituel, recommander de mettre le fruit (entier et bio) dans un extracteur pour recueillir ainsi le maximum de nutriments. C'est d'ailleurs ce que font les fabricants de jus industriel, ce qui constitue un atout (mais pas pour la vitamine C, fragile). En

essence, le citron voit ses vertus démultipliées car celle-ci est extrêmement concentrée : il devient alors très tonique et antifatigue (2 gouttes dans 1 cuillerée de miel le matin), et aide le corps à lutter contre les maladies hivernales.

(topsante.com)

**COMMUNIQUÉ**

Le Gouverneur de Mohéli suspend en toute irresponsabilité et illégalité la libre circulation des produits de rente entre Mohéli et les autres îles

Par un arrêté signé du 12 août 2017, le Gouverneur de Mohéli, Mohamed Said Fazul, a signifié unilatéralement aux acteurs des filières de la Vanille, de l'Ylang ylang et du Girofle, l'interdiction de transférer ces produits vers les autres îles. L'arrêté n°17-34 a sollicité les autorités de la Douane comorienne, de la Gendarmerie nationale et de la Police nationale pour veiller à son application sans que les principaux concernés soient ampliatoires.

Cette décision non concertée et non partagée par les opérateurs économiques du pays interpelle les acteurs des filières de rente et la Nouvelle OPACO qui s'insurgent ensemble contre une volonté affichée de marcher en toute illégalité et irresponsabilité sur la liberté de circuler et d'exercer sur toute l'étendue du territoire national.

Rappel : Article 7 Titre II de la Constitution « ... Aucune autorité ne pourra adopter des mesures qui directement ou indirectement, entraveraient la libre circulation et d'établissement des personnes, ainsi que la libre circulation des biens sur tout le territoire de l'Union. »

Les autorités nationales ne peuvent cautionner un

tel arrêté qui est contraire à la constitution et qui pré-sage d'une volonté à peine voilée de vouloir créer une taxe insulaire et deux douanes dans le même pays. Nous exhortons nos autorités nationales à réagir immédiatement pour stopper les graves conséquences que l'arrêté du Gouverneur de Mohéli ne manquera pas de causer au pays, à l'économie et aux opérateurs économiques. Pour notre part, nous nous réservons le droit de saisir la Cour Constitutionnelle pour l'annulation de cet arrêté.

Si la démarche du Gouverneur vise au contrôle des flux des produits de rente des Comores et de la vanille en particulier afin de prévenir tout introduction de vanille étrangère dans le pays qui pourrait usurper l'origine Comores et ainsi porter atteinte à la qualité de la vanille des Comores, cette initiative serait bienvenue à condition qu'elle soit portée par les autorités compétentes c'est à dire l'Office Nationale de la Vanille, et par les principales organisations professionnelles des Exportateurs, Préparateurs et Producteurs.

Moroni le 31 Août 2017

Mahamoudou Ali Mohamed
Président de la Nouvelle OPACO

AVIATION CIVILE :

Passation technique au forceps entre Heintz et Gauss

La passation technique entre Jean-Marc Heintz, le directeur général de l'Anacm sortant, et son remplaçant nouvellement nommé, Chanfi Ahmad Mohamed alias Gauss, a finalement eu lieu vendredi dernier, sous pression. Que se serait-il passé si le DG sortant n'avait pas obtempéré ?

Le décret portant nomination de Chanfi Ahmad Mohamed au poste de directeur général de l'aviation civile en remplacement de Jean-Marc Heintz, date du vend-

redi 25 août dernier. A cette date-là, le sortant se trouvait encore en Egypte et ne rentrera aux Comores que dimanche suivant. C'est ainsi que le ministère des transports avait programmé, dans un premier temps, le mercredi pour la passation technique.

Mais les 48 h de temps (sans compter le dimanche) accordées au sortant pour se préparer ne lui paraissaient pas suffisantes. Comme s'il ne s'y attendait pas, et pourtant... ! En effet, ce mercredi 30 août le secrétaire général et un

conseiller du ministère se sont rendus à l'Anacm, avec eux le directeur entrant. A peine vingt minutes de discussion avec le sortant, ils en sont sortis bredouille. La passation technique n'aura pas lieu ce jour.

« Il nous a fait savoir qu'il n'est pas disposé à procéder à la passation faute de s'être préparé. Il veut qu'on le laisse jusqu'au 11 septembre, date prévue pour la passation de service officielle, voulue par le vice-président en charge des transports », a-t-on appris, mercredi, de source digne de foi. Puis vient le jeudi. « Le

secrétaire général du gouvernement (SGG) a contacté le ministère. Il ordonne la tenue de la passation ce vendredi, et ce, quelles que soient les circonstances ».

L'ordre a été exécuté à la lettre, la passation a eu lieu vendredi. Et si le sortant n'avait pas obtempéré ? Avions-nous demandé, par curiosité, à un de nos interlocuteurs. « Crois-moi, le SGG était déterminé. Il avait même enjoint au ministère à user de tous les moyens en cas de résistance ». Heureusement la consigne a été suivie pour éviter tout dérapage.

Nous apprendrons également qu'au cours d'une entrevue technique entre l'entrant et le sortant après la passation, Jean-Marc Heintz a formulé des demandes pour le moins hallucinantes à son successeur. Si Gauss a refusé de payer le billet du conseiller de Heintz pour rejoindre sa femme à Maurice, il a toutefois, en guise bonne foi, accepté de lui laisser le véhicule de fonction jusqu'à la date du 11 septembre.

Toufé Maecha

APRÈS LA CONTROVERSE SUR LA DATE DE L'IDE AL ADHA

Les ulémas réclament un organe de régulation indépendant sur l'islam

L'annonce faite samedi 2 septembre, clôturait la fin de la prière de l'Ide à la mosquée Al Qasm de Moroni. Mohamed Ali Amir, qui s'exprimait au nom de certains ulémas, a justifié la nécessité de ce collège pour éviter des controverses, comme celle qui a semé la confusion sur la date de la célébration l'Ide Al Adha.

Pour comprendre le sens de la requête des ulémas, il faut la situer dans le contexte de la controverse qui a précédé la fête de l'Ide Adha. Celle-ci a été célébrée vendredi 1er septembre par une partie des fidèles comoriens, alors qu'elle était fixée officiellement pour le lendemain samedi 2 septembre. Les contestataires assument leur position au nom d'une interprétation selon laquelle, l'Ide est célébrée au lendemain de la procession du Mont Anrafat. Or celle-ci s'est déroulée jeudi et qu'il n'y avait donc pas de raison de reporter l'Ide au surlendemain.

Une thèse qui prend le contre-

pié de la position officielle du Mouftorat. Pour l'autorité religieuse, l'Ide est célébrée, selon la tradition, le 30ème jour suivant l'apparition de la lune. Ce qui logiquement, tombait le samedi 2 septembre. Mais comme si cet argument n'était pas suffisamment convaincant, l'Exécutif politique joint sa voix à l'instance religieuse et prévient que tout contrevenant à cette décision, est passible de poursuites. Il ne fallait pas plus pour lancer une controverse inattendue, à moins qu'elle fût voulue. L'interpellation de plusieurs fidèles accusés d'avoir défié l'Autorité, prouve que les contestataires étaient décidés à suivre leurs convictions, et que le gouvernement s'était préparé à cette éventualité.

Mais au-delà de ce débat d'école, c'est sur le terrain politique qu'il faille chercher les vraies raisons de cette controverse inquiétante et qui met à mal la pratique d'un Islam « comorien », peu orthodoxe peut-être, mais qui depuis des siècles, a échappé aux postures fondamentalistes et radicales qui agitent le

monde musulman. Chez les partisans d'une célébration de l'Ide Al Adha alignée à l'agenda du pèlerinage musulman, l'on retrouve des défenseurs du maintien d'une sorte de jurisprudence en place depuis près d'une dizaine d'années.

Instaurée par l'ex-président Sambi, cet alignement n'a pas été contesté par son successeur, Ikililou Dhoinine. Face à ce courant, les traditionalistes qui appellent à protéger les rites sunnite-chaféite de l'Islam pratiqué dans le pays contre une métastase chiite qui aurait atteint le corps social. Majoritaire et mobilisé, ce courant traditionaliste, a arraché du dernier régime de Ikililou Dhoinine, une série de textes et de dispositions contre cette expansion du chiisme aux Comores. Il veut obtenir de l'actuel gouvernement, le passage des textes aux actes.

La bataille autour de la date de l'Ide, marque une nouvelle étape dans cette opposition larvée qui traverse l'élite religieuse du pays, à la suite de la série de destruction de lieux de culte soupçonnés de prosé-

lytisme chiite. Mais au-delà de ce conflit doctrinal sur la légitimité du pouvoir temporel de l'Islam, le danger provient de l'instrumentalisation politique qui s'y profile. En poussant le gouvernement à prendre position sur des questions relevant de son champ de compétences, à l'exemple de cette polémique sur l'Ide.

Intervenant dans les médias, les chefs religieux parlent « d'un ordre pris par le chef de l'Etat », sans faire référence à un texte signé de lui, (précisons que le chef de l'Etat agit par décret et le gouvernement sur décision du Conseil des ministres). De tels chevauchements entre les sphères de compétence, font courir au pays des risques de conflits confessionnels qu'il n'a jamais connus. Ils font jour au pouvoir politique un rôle de police des consciences avec le risque d'entraîner des dérives, alors qu'il revient au contraire à l'Etat de s'élever pour assurer la sécurité de ses citoyens et garantir la stabilité du pays.

La proposition des oulémas

d'une instance de régulation indépendante et qui se prononceraient collégialement sur les questions religieuses, semble être une piste qui éviterait de placer en première ligne l'exécutif politique sur le terrain religieux. Un rôle de régulation que n'assume pas efficacement le Mouftorat, au-delà du fait que sa structuration est défailante et que sa réalité se confond avec un seul homme, le Grand Mufti lui-même.

Eddine Mlivoindro

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Telma prime les meilleurs bacheliers 2017

Telma Comores a distingué les élèves qui ont obtenu le baccalauréat avec mention bien et très bien. Une cérémonie a été organisée

vendredi en présence des familles, de la presse et des cadres de la société.



Les bacheliers primés par Telma reçus au siège de l'opérateur

Ce sont 39 candidats issus de la Grande Comore qui ont été conviés au siège de la société Telma Comores pour recevoir leurs primes. Des goodies, cartes recharges et SIM pour tous les mentions Bien et Très Bien.

Le directeur de la communication Stephane Aboutoïhi a aussi dit que les Wingles 4G et des chèques de 100.000 Francs sont remis à ceux qui ont obtenu la mention Très Bien.

Ces 100.000 francs devraient permettre à chaque futur étudiant de payer ses frais d'inscription, selon Stephane Aboutoïhi.

« Nous, voulons par ce geste, soutenir l'éducation, encourager les élèves et promouvoir l'excellence »,

a-t-il poursuivi.

Les bacheliers 2017 ayant obtenu la mention Bien et Très bien à Anjouan et Mohéli recevront aussi leurs prix de la main de Telma Comores. « Nous avons un total de 61 mentions Bien et 5 mentions Très Bien sur tous le territoire », a souligné Mr Aboutoïhi.

A noter que Telma Comores n'est pas à son premier acte de solidarité en vue de se rapprocher des consommateurs. Des iftars collectifs ont été organisés dans plusieurs localités un peu partout dans les îles.

A.A.H.

La Gazette des Comores
Directeur général
 Saïd Omar Allaoui
Directeur de la publication et
Rédacteur en chef
 Elhad Saïd Omar
Rédaction
 A. Mmagaza
 Maoulida Mbaé
 Al-hamdi Abdillah
 Mohamed Youssouf
 M.I.M Abdou
 Toufé Maecha
Chronique Sportive
 B.M. Gondet
Mise en page
 Abdouchakour Aladi Nourou
Secrétaire de rédaction
 Sanaa Chouzour
Responsable commercial
 Mariama Mhoma
Documentation archiviste
 Rahamatouallah Youssouf
Photographe / Site Web
 Mohamed Saïd Hassane
Impression
 Graphica Imprimerie
 www.lagazettedescomores.com
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45

HABARI ZA UDUNGA

Un effort de conscience

«La société est bien gouvernée quand les citoyens obéissent aux magistrats et les magistrats aux lois.»

Solon, Législateur et poète athénien

A l'heure de la mondialisation, de l'Internet et du village planétaire, jamais la désinformation n'a été aussi grande. Même dans nos minuscules îles de la lune, nous n'échappons pas à cette déferlante. A cette désinformation ambiante s'ajoute, chez nous, une propension à rajouter, à faire monter la sauce, comme on dit sur le continent.

Certains se sont même spécialisés dans le colportage de ces informations sans lendemain, mais qui ont des conséquences fâcheuses dans la bonne marche de notre société. Nous sommes arrivés à un stade où nous pouvons, raisonnablement, nous demander qui fait confiance à qui dans la mesure où, dans tous les cercles de tous les pouvoirs, l'on fait, la plupart du temps, plus confiance à ces ragots qu'aux faits eux-mêmes.

Un grand stratège chinois M. Tun avait écrit : « Ne soyez pas sentimentaux à l'égard du passé et n'ayez pas de vision trop enthousiaste de l'avenir. Scrutez, analysez et dégagez le réel de l'actuel ». Malheureusement dans les îles de la lune, on n'aime pas trop regarder en arrière de peur de rater le coche. L'organisation des assises nous

donne un peu un petit aperçu.

Qu'est-ce que nous représentons en termes d'intérêts politico-économico-stratégiques ? En quel sens nos gesticulations influencent-elles le cours des événements dans notre région ? De quelles marges de manœuvres bénéficions-nous quant à nos prises de décision, quand nous savons que nos pays sont sous perfusion par les institutions internationales ? Même l'organisation de scrutins pour la mise sur pied des organes de souveraineté se fait sur financements extérieurs, c'est pour dire.

Dans tous les cas, il ne faudrait pas confondre vitesse avec précipitation comme dirait l'autre. Il appartient en effet, aux responsables politiques à tous les niveaux de hiérarchiser les problèmes prioritaires afin d'éviter d'éventuels blocages et des dérapages préjudiciables aux intérêts de nos pauvres îles de la lune. Tous les analystes de tous bords et de tous poils reconnaissent la forte demande sociale qui émane de la base.

Combien de nos cadres de haut niveau vivent dans la marginalité et parfois dans le mépris de notre société ? Un haut dignitaire religieux en l'occurrence le Grand Mufti, ne disait-il pas, que parfois, dans ce pays, on arrive à regretter les longues années d'études. Combien sont-ils à l'extérieur et qui hésitent à franchir le pas de la porte de nos îles de la lune ?

Et pourtant il convient de relativiser un peu nos difficultés actuelles dans la mesure où il paraît « qu'il n'est aucun problème humain qui ne puisse trouver de solution, puisque cette solution existe en nous. Mais, la trouver, la dégager, l'appliquer, exige un effort d'une intensité et d'une fécondité particulière, puisqu'il s'agit d'un effort de conscience ». Il faudrait aussi dans ce contexte prendre en compte le fait qu'une des conséquences de tout cela est notre manque de respect pour les détenteurs de connaissances.

Mmagaza

La Gazette des Comores
Le devoir d'informer, la liberté d'écrire

La Gazette des Comores
BP 2216 Moroni – UNION DES COMORES
Tél. (269) 37-79-80 – 33 26 76

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom : _____
Prénom : _____
Adresse postale : _____ email : _____
Tél. : _____ Fax : _____ Mob : _____

Périodicité :
3 mois Montant : _____
6 mois Montant : _____
12 mois Montant : _____

Mode de règlement :
Espèces
Chèque n° _____
Virement bancaire réf. : _____

Moroni le,
Signature : _____

Tarifs d'abonnement
(Valable à compter du 1er janvier 2015)

	Mensuel		Trimestriel		Semestriel		Anuel	
	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro
Comores	4 500	9	12 500	25	25 000	51	50 000	102
Etranger	6 000	12	17 000	35	32 000	65	62 500	127

Vers l'avenir  **Ecole
Lalla Salma**

CRÈCHE-MATERNELLE & PRIMAIRE

- Apprentissage des langues- français-anglais- arabe
- Lecture - mathématiques
- Peinture et dessins
- Coins calmes et espaces de repos le midi
- Une cour de récréation pour les jeux extérieurs
- Nourriture saine fournie à l'heure du déjeuner
- Transport des enfants



Horaires d'ouverture
Lundi au Vendredi:
07h00 – 16h00

**INSCRIPTIONS
OUVERTES**

MALOUZINI PRES DE LA MOSQUÉE DE VENDREDI
Tel: 320 99 91 / 440 99 91
Email: ecolelallasalma@gmail.com

ANRTIC
Autorité Nationale de Régulation des TIC

COMMUNIQUE

L'Union des Comores s'est engagée depuis 5 ans dans un élan de réformes du secteur des Technologies de l'information et de la communication avec l'appui de la Banque Mondiale à travers le projet RCIP-4

Parmi les grands succès de ces réformes figurent en première ligne, la refonte de la réglementation du secteur, la création de la société Comores Câbles et l'introduction du nouvel opérateur TELCO.

Pour amplifier cette tendance et aller plus loin dans cet élan, l'initiative a été prise par l'ANRTIC avec le soutien de la Banque Mondiale, d'organiser **un atelier sur l'entrée des FOURNISSEURS D'ACCES ET DE SERVICES INTERNET (FAI & FSI) le 05 et 06 septembre 2017 à l'Hôtel RETAJ – LE MORONI**

Cet atelier aura pour objet d'éclairer les acteurs nationaux sur les points essentiels dont :

- * Business modèle des FAI et FSI (modèle économique)
- *Le type de réseau – infrastructure adapté
- *Le type de réglementation à mettre en œuvre
- *La place et la contribution des FAI et FSI dans l'économie nationale en termes de création d'emploi et de richesse.

SERVICE COMMUNICATION ANRTIC

Football : Championnat du district du centre, saison 2017

Papillon bleu, jadis joyau du football refait surface

Le week-end à Moroni, Papillon bleu a battu Amisco (2-0), au championnat du District du Centre. Cette victoire lui permet de comptabiliser (18 points) et de se hisser à la 2e place, derrière Rapid club (25), au même titre que trois autres concurrents. Mais, ce bon parcours de Rapid ne fait pas l'unanimité. L'entraîneur d'Amisco accuse certains arbitres de « corruptions ».

Le match tenu le week-end dans la capitale rentre dans le cadre de la 2e journée de la phase retour. Depuis le 2e quart d'heure, Papillon bleu a affiché son ambition. Deux redoutables buts (35e et 75e) ont morcelé l'espoir d'Amisco. Les malheurs des uns font le bonheur des autres, dit-on. « La défaite d'Amisco arrange notre situation. Nous consolidons notre position au classement. On a une bonne avance par rapport à nos poursuivants directs (7 points de

différence). Sauf accident, on doit fêter le titre », jubile Abou, membre du staff technique de Rapid club.

Boina Ali Houssein, entraîneur d'Amisco voit d'un très mauvais œil le parcours de Rapid. « Nos joueurs jouent pour le plaisir de jouer. Ils sont découragés par le comportement des arbitres, choisis pour diriger les matches de Rapid. Ils sont corrompus. Nos joueurs ne veulent pas se sacrifier pour rien. Nous sommes à la 2e journée. Rapid comptabilise déjà quatre matches

d'avance. Il est programmé pour être champion. Le District gère avec fantaisie et complaisance notre championnat. C'est pour cette raison que Fc Iconi, Jupiter et Volcan ont préféré quitter le championnat. Trop c'est trop. Nous espérons que plus tard, des personnes intègres, respectueuses et soucieuses de la promotion du football intégreront le District ».

Et Boina Ali de conclure : « Nous effectuons un parcours encourageant dans ce championnat.

Jusqu'alors, nous partageons de belles émotions avec nos sympathisants. Hélas, des arbitres corrompus déçoivent et sont entrain de dénaturer la compétition' ». Le classement est explicite : Rapid club (25 points), Amisco, Jupiter, Ouragan, Papillon bleu (18), Volcan club (16), Fc Iconi (12), Kavv-kaivo club (7), enfin les Attaquants de Djomani (6). Une source empoisonnée peut-elle donner de l'eau pure et potable ?

Bm Gondet

FOOTBALL : UNE COMPÉTITION DES JEUNES

La fédération envisage un championnat des jeunes

La Fédération de Football des Comores (Ffc) multiplie les compétitions. Un championnat des jeunes, dont l'âge reste à déterminer, inaugurera le paysage footballistique des trois ligues insulaires. Les équipes de football sont priées de s'impliquer davantage pour la concrétisation du projet. Ces jeunes, pépinières nationales, doivent être bien encadrés pour assurer une relève de qualité.

L'introduction du championnat des jeunes rentre dans le cadre du renforcement de la formation et de l'encadrement technique des pépinières. Moussa Hazi Ali Soilihi, directeur pour le développement de la discipline auprès

de la Ffc fait de ce projet un cheval de bataille. « Former c'est assurer une relève de qualité. C'est aussi encourager la promotion des éléments opérationnels existants. Notre championnat est de plus en plus envahi par des joueurs venus de l'exté-

rieure. Ils ne rapportent rien », fait-il comprendre. A la saison 2015, la Ffc avait engagé une sélection des jeunes dans une compétition africaine. C'était des U17. Ils avaient affronté en aller et retour les sélections d'Angola et de Mozambique.

Pour cette saison, la catégorie à retenir reste encore ambiguë. « On n'a pas encore choisi la fourchette d'âge. Les équipes, toutes catégories confondues, doivent s'impliquer davantage à cette opération de l'encadrement

technique et tactique des jeunes footballeuses et/ou footballeurs, seul espoir pour la réalisation du projet », explique Moussa Hazi.

Aider les équipes des jeunes

Pour information, quel que soit l'âge à privilégier, les jeunes constituent des pépinières riches. L'ouverture et le développement des « Centres de Formation » par les clubs sont indispensables. La formation des jeunes

varient en fonction d'âge. Chaque étape se distingue par une pédagogie distincte.

Les poussins et les pupilles (7 à 12 ans) débutent par l'éducation psychomotrice par le jeu. Le besoin de la vie en groupe fait surface. En minimes et cadets (13 à 16 ans), le sentiment du rapprochement se renforce. Le goût des exercices collectifs à thème préoccupe le groupe. Junior, (17 à 19 ans), est l'âge de l'adolescence. La force musculaire et le souci des performances s'accroissent.

Des champions potentiels sont nés. Un jeune reste inévitablement le champion de demain si des personnes morales et/ou physiques bienveillantes accompagnent les efforts des clubs. C'est un secret de Polichinelle, les autorités et la Ffc ne soutiennent pas, financièrement les équipes, qui sont pourtant déficitaires.

Bm Gondet

energy+

**Des opportunités d'affaires – Du jamais vu !
Panneaux solaires 300 W 36V**



150 000 Fc au lieu de 185 000 FC



**Batterie Solaire à Gel 210A 12 Volts Made In Allemagne
200 000 FC au lieu de 245 000FC**

Et autres accessoires pour le solaires (Régulateurs MPPT, chargeurs, câbles, Connecteurs MC4 – MCY....)

Attention stock limité

PRÉSIDENTIELLE KÉNYANE ANNULÉE:

la presse salue la "maturation" de la démocratie

La presse kényane a salué samedi la décision "historique" et "courageuse" de la Cour suprême, qui a annulé vendredi pour irrégularités l'élection présidentielle, preuve selon les éditorialistes de la maturation de la démocratie kényane et du respect de l'Etat de droit.

Mais les quotidiens épinglent également la Commission électorale (IEBC) pour son rôle controversé dans le scrutin du 8 août, certains émettant des doutes sur sa capacité à mener la nouvelle élection qui doit être organisée d'ici le 31 octobre, d'autres appelant l'institution à se réformer en profondeur.

"C'est un grand jour pour le Kenya, cela établit un précédent pour l'Afrique", s'est réjoui le quotidien The Star. "Les ramifications et implications de l'annulation de la présidentielle du 8 août vont être ressenties pendant des années au Kenya et à travers le continent", traversé de nombreuses crises électorales.

Le Daily Nation soutient pour sa part que l'annulation du scrutin et de la victoire du président sortant Uhuru Kenyatta est la preuve "de la suprématie de l'Etat de droit et de la maturation de notre démocratie",

ainsi que de l'"indépendance" de la justice.

"Les Kényans se sont battus pendant des décennies pour institutionnaliser l'Etat de droit", poursuit le Daily Nation. "Nous avons combattu, nous avons versé du sang, perdu des vies et des biens à la recherche de l'ordre constitutionnel".

Saisie par le leader de l'opposition Raila Odinga, la Cour suprême du Kenya a invalidé vendredi la pré-

sidentielle, relevant des irrégularités dans la transmission des résultats.

"Il ne s'agit pas d'une victoire pour Nasa (la coalition d'opposition) ou d'une défaite pour Jubilee (le parti du président)", soutient le Daily Nation. "C'est le triomphe de la volonté du peuple".

"Le voyage le plus difficile, la campagne et les élections, doit encore débiter", souligne toutefois le quotidien. "Les institutions char-

gées de gérer (les élections, ndlr) se sont pathétiquement montrées incapables d'exécuter leur mandat". "Il est difficile d'imaginer comment (l'IEBC) va conduire les élections durant les 60 prochains jours".

Selon le Standard, l'IEBC "doit faire le ménage" en son sein. "Ce dont le Kenya a le plus besoin en ce moment, c'est une élection légale, juste et transparente".

Le quotidien salue par ailleurs l'attitude du président Kenyatta, qui a accepté la décision de la Cour suprême et appelé à la paix malgré

son désaccord exprimé avec le jugement. "C'est l'esprit qui doit être adopté par tous les hommes politiques dans les prochaines semaines".

Le Standard conclut avec humour, publiant un dessin de presse représentant le président de la Cour suprême debout sur un globe terrestre. Une voix non identifiée s'élève alors de l'autre côté de la planète: "Le Kenia? (sic) Je pensais qu'ils ne pouvaient faire parler d'eux qu'en athlétisme".

(Afp)



Proverbe du jour

Qui est en bonne santé est riche sans le savoir

Numéros utiles

Police

Moroni: 764 46 64
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Gendarmerie

Moroni: 764 49 92
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Immigration

Ngazidja: 773 42 86
Anjouan: 771 01 73
Mohéli: 772 01 37

Aéroport

Hahaya: 773 15 95
Ouani: 771 07 31
Mohéli: 772 03 71

HÔTELS & RESTAURANTS :

Le Select 773 00 31

Port maritime

Moroni: 773 00 08
Mohéli 772 02 57
Anjouan: 771 01 43

Hopitaux

Moroni: 773 25 04
Fomboni: 772 03 73
Mutsamudu: 771 00 34

Banques

BIC: 773 02 43
Eximbank: 773 94 01
Banque centrale: 773 10 02
SNPSF: 764 43 00
Meck: 773 36 40

MAMWE

Moroni: 773 48 00
Mutsamudu: 771 02 09
Fomboni: 772 05 18

Entreprise leader dans la vente et services hi-tech

Offre d'emploi

Notre entreprise est depuis toujours synonyme d'accueil et de dynamisme. Notre état d'esprit qui repose sur les valeurs de la qualité est récompensé par un développement constant et référence dans la région.

Vendeuse (commercial) dans l'âme, et véritable ambassadrice & à ambassadeur de la société, vous aurez pour missions :

- Accueillir, conseiller et fidéliser notre clientèle.
- Contribuer à l'atteinte des objectifs de chiffre d'affaires et commerciaux
- Assurer la bonne tenue de la boutique et la mise en valeur de nos produits
- Participer à la mise en place du merchandising et assurer son suivi (formation et accompagnement seront assurés par nos soins)

De formation commerciale, vous justifiez d'une expérience réussie dans la vente ou aimez les contacts

Vous avez le sens du service client, vous êtes organisé, vous avez l'esprit d'équipe, vous maîtrisez Word- Excel- outil internet et vous êtes exigeante sur la qualité de votre travail.

Rejoindre notre équipe c'est l'assurance d'un accompagnement, d'un suivi et d'une valorisation de vos compétences.

La professionnalisation et la fidélisation de nos collaborateurs font partie de nos priorités.

Esprit d'équipe et goût du challenge sont vos atouts ? Merci de déposer vos CV et lettre de motivation à La Gazette des Comores